

Il faut tirer certaines choses au clair et je ne saurais trop insister là-dessus. Le programme d'assurance-chômage donne lieu à des abus. Cependant, on fait porter le poids de tous ces abus aux travailleurs, alors que dans bien des cas, l'employeur est également fautif. L'employeur qui a peur de préciser sur l'avis de licenciement, qu'un employé quitte sans raison ou qu'il a été congédié sans motif, abuse autant du programme que l'employé qui touche les prestations. Je ne vois aucune différence. Cependant, c'est toujours le travailleur qui est blâmé par les critiques de l'assurance-chômage.

Par exemple, on pourrait modifier le programme de façon à prévoir des peines très sévères pour les employeurs qui falsifient les certificats de licenciement. Ce serait une façon de mettre à l'abri ceux qui, sans que ce soit de leur faute, touchent des prestations de chômage, prestations pour lesquelles ils avaient cotisé.

Il ne s'agit pas d'un programme de bien-être social comme bien des gens semblent le croire. Sans doute y a-t-il des personnes qui tendent de s'en servir comme d'un programme de bien-être social, mais ce n'en est pas un. Ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage ont versé des contributions. Je ne veux pas dire que leurs contributions au programme correspondent aux prestations qu'ils en retirent. Bien des gens versent des contributions toute leur vie durant et ne réclament jamais d'autres prestations que celles auxquelles ils ont droit à leur retraite. Il importe de se rappeler qu'il s'agit d'un régime d'assurance.

Il faut absolument qu'on publie les renseignements que j'ai demandés au début de la journée afin de les citoyens sachent quelle est la position de leurs représentants à cet égard. On ne risquerait pas alors que certains premiers ministres provinciaux fassent de la fausse représentation en adoptant une position en conférence à Ottawa et une autre dans leur province, surtout en période électorale.

● (2207)

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions cet après-midi, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a demandé, si compte tenu de ce que l'on pouvait lire dans les journaux d'hier, le ministre

L'ajournement

pouvait confirmer que tous les premiers ministres provinciaux s'opposent aux modifications que l'on prévoit apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Je suppose que le député voulait parler des ministres provinciaux responsables de la main-d'œuvre car ces articles de journaux portaient sur une conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu hier à Ottawa au sujet des modifications que l'on se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage. La question de la modification du programme d'assurance-chômage n'a pas été abordée, que je sache, au niveau des premiers ministres dans aucune province. J'étais justement présent à la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu hier, je puis donc assurer au député que je suis bien placé pour rétablir les faits.

On peut dire que la discussion a été franche et ouverte quant à la question des modifications proposées, et, comme le ministre lui-même l'a mentionné plus tôt à la Chambre, on a appuyé l'idée d'une application plus restrictive du programme d'assurance-chômage qui coûte très cher et n'incite pas les gens à trouver un emploi. On différait d'opinion sur la façon de procéder, mais les ministres provinciaux n'ont fait aucune proposition qui, à notre point de vue, aurait donné lieu à des résultats différents. Quelle que soit la façon de s'y prendre, si on apporte des modifications pour rendre le programme d'assurance-chômage plus restrictif, il est inévitable que les gens en subissent les répercussions. Le ministre a bien affirmé clairement qu'il était prêt à considérer un adoucissement des propositions relatives aux chômeurs réguliers afin de tenir compte de la gravité du chômage dans certaines régions. Le ministre n'a pas encore détaillé cette question mais il s'est montré très ouvert aux opinions exprimées par l'ensemble des ministres présents à la conférence.

Pour ce qui est de la question de correspondance, je ne sais pas à quoi le député veut faire allusion. S'il pouvait me préciser de quoi il s'agit, je serais prêt à en discuter avec le ministre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)